

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Léon DUPONT LACHENAL

Mauritiana

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1935, tome 34, p. 246-252

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

# MAURITIANA

22 SEPTEMBRE 1935

La fête de nos Saints Martyrs s'est passée cette année à la fois très simplement et très bellement. Très simplement : Mgr Burquier, Abbé-Evêque de St-Maurice-Bethléem, célébra les Offices Pontificaux, heureux de goûter lui-même cette joie que la tradition réserve, généralement, à des prélats amis. Comme le vieux Pontife Salvius de qui saint Eucher nous apprend qu'il présidait au culte des Saints d'Agaune, notre Pontife présent a eu plaisir à offrir lui-même la Messe Pontificale en cette fête qui est véritablement notre fête.

La coïncidence de la Saint-Maurice avec un dimanche doit être comptée aussi parmi les circonstances propices. Jamais, je crois, depuis les Pèlerinages valaisan de 1922 et genevois de 1923, une Saint-Maurice n'avait attiré tant de fidèles : notre petite ville était heureuse de recevoir beaucoup de pèlerins.

L'ambon, — très nouveau et très vieux, puisque ce n'est qu'en 1933 que fut restauré ce monument plus que millénaire, — l'ambon de l'Abbatiale fut occupé, cette année, par Mgr Petit, Révérendissime Vicaire général de Genève. Après avoir refait, comme chaque année (en 515, saint Avit, Evêque de Vienne, disait déjà, du même lieu, que c'était une tradition), le récit de la mort de Maurice et de ses Compagnons, Mgr Petit — comme ses deux prédécesseurs dans cette chaire de vérité : Mgr Besson, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg, en 1933, Mgr Marmottin, Evêque de St-Dié, en 1934 — tira de ce récit, en une langue belle et claire, les fortes leçons que nos temps réclament : fidélité au seul vrai Sauveur du monde, comme ceux qui, pour prix de cette fidélité, versèrent leur sang à pareil jour, un 22 septembre voisin de l'an 300, — et, comme eux aussi, confiance en cette Eglise dont on se flatte d'éteindre jusqu'au nom, et qui survit toujours.

## TROIS CONSECRATIONS

C'est pour enraciner plus profondément dans les âmes ces mêmes résolutions, qu'en cette même journée du 22 septembre dernier, — il nous plaît de le rappeler ici, — Mgr Bieler, Evêque de Sion, entouré de plusieurs milliers de fidèles, consacra le Valais au Christ-Roi, dont le zèle de M. le Chanoine Gard, Prieur de Lens, venait de dresser la géante statue sur l'un des sommets de sa paroisse. Autour de ce signe protecteur levé sur l'un des hauts lieux de notre terre, tous les cœurs catholiques ont vibré à l'unisson.

Et « comme l'honneur du Fils est l'honneur de la Mère », ainsi que dit une vénérable prière, nous nous plaisons à rapprocher deux dates, qui sont deux consécrations :

22 septembre 1935, sur les hauteurs du Châtelard, consécration du Valais au Christ-Roi ;

24 septembre 1923, face aux rochers de la Vierge du Scex, consécration du Valais à Marie.

En l'une et l'autre circonstance, tout le Valais est là, au moins de cœur, avec ses fils, avec ses hommes d'Etat, avec ses guides spirituels.

En pleine guerre mondiale, en 1917, sur les prairies de Flüeli, devant la maison du Protecteur de la Patrie Suisse, le Valais, accouru pour le V<sup>e</sup> centenaire de la naissance du bienheureux Nicolas, se consacrait aussi par vœu aux Martyrs d'Agaune.

Le pacte n'est pas rompu. Le 22 septembre, tandis qu'en Agaune Mgr Petit glorifiait Maurice et les siens, au Châtelard, à la Messe Pontificale célébrée par Mgr Bieler, Mgr Delaloye redisait lui aussi la louange de nos Saints. Et comme Mgr Bourgeois, Révérendissime Prévôt du Grand-St-Bernard, présent à cette cérémonie, Mgr le Vicaire général de Sion pouvait se rappeler, dans son cœur, qu'il était l'un des témoins du vœu de Flüeli.

Que le Christ-Roi règne !

Que Marie soit notre Dame !

Que Maurice et ses Compagnons, qu'avec plus de raison encore que le vieil Eucher, nous appelons « nos Saints », protègent le Valais tout entier qui les a proclamés ses Patrons !

## SOUVENIRS

Une fête donne toujours occasion d'inventorier quelque chose, d'exhumer quelque souvenir. Cela est vrai dans tous les sens, le matériel et le figuré : si ce n'est un objet qui sort des bahuts, c'est un détail qui revient en mémoire !

Nous savons gré à Mgr le Vicaire général de Genève des souvenirs aimables et, nous le savons, combien sincères, qu'il a bien voulu évoquer de sa vie d'étudiant en nos murs, l'année 1906-1907. A tous ceux d'alors, mais surtout aux Gard, aux Courten, aux Coquoz, pour ne parler que des morts, il garde une vive sympathie. Mais sa reconnaissance va surtout à celui qui est aujourd'hui Mgr Burquier et qui fut pour lui « plus qu'un professeur : un père ». Ces sentiments nous vont au cœur, et quand bien même nous n'avons pas tous connu ceux dont on redit les noms avec honneur, ce ressouvenir nous touche car ce sont les noms des membres aimés de la famille abbatiale.

## BANNIÈRES

C'est aussi un peu d'autrefois qui revivait dans la bannière offerte en 1895 par la Savoie. Relisons la page du « *Pèlerin à St-Maurice* » où M. le Chanoine Eugène Gross a noté ses impressions toutes chaudes d'affection :

Signalons ici, tout en regrettant de ne pouvoir le faire qu'en passant, le magnifique pèlerinage savoyard des 24-25 septembre 1895. Ces jours-là les Martyrs thébéens virent à leur tombeau et sur leur champ de mort, quatre mille hommes du diocèse d'Annecy, arrivés par quatre trains spéciaux d'Annecy, de la Roche, de Thonon et d'Evian, ou à pied, des hautes vallées d'Abondance, de St-Jean d'Aulps, de Morzine, de Samoëns et de Chamonix. Ce pèlerinage, présidé par Mgr Isoard, Evêque d'Annecy, et Mgr Pelvat, Evêque de Nagpour, dirigé par le Grand-vicaire de Quincy, fut un des plus émouvantes professions de foi que l'on puisse voir, un des plus beaux hommages rendus à saint Maurice et à ses Compagnons. Nous ne pouvons que rappeler le spectacle inouï de la procession aux flambeaux à Véroilley ; l'Heure Sainte au retour, prêchée à l'Abbaye par M. de Quincy, et à l'église paroissiale par le P. Messelod ; la messe pontificale à Véroilley célébrée par Mgr Isoard ; les discours du P. Plantaz et du Chanoine Gavard ; la procession des châsses et le serment de fidélité à Notre-Seigneur dans la Grande-Allée.

Oh ! comme la noble Savoie s'est rappelée que S. Maurice est son vrai patron. Puisse-t-il à son tour le lui prouver toujours !

En souvenir de ces journées aux intraduisibles émotions, le Comité du pèlerinage a fait don à l'Abbaye de la bannière d'Anancy : fond rouge et croix blanche avec l'inscription : *Saint Maurice et Savoie*.

En ces mots, que de choses bien senties ! (p. 57).

Cette bannière, hélas ! approchant de la quarantaine, avait vieilli et ne se montrait plus guère, en ces dernières années. Des regrets se manifestèrent parmi les fidèles. Aussi, cette année, grâces en soient rendues à Monsieur notre Grand-Sacristain, la « bannière de Savoie », quelque peu rajeunie, fut de la fête : elle tapissait une paroi de la chapelle de saint Maurice, dans la basilique abbatiale.

Il y eut jadis un « tapissier de Notre-Dame » en la personne d'un maréchal ; nous aussi nous avons notre tapissier de St-Maurice ! et si nous rapportons ces glanes en badinant, nous ne cachons pas le plaisir sincère que nous a causé la réapparition de deux belles tentures peintes en 1924 par Mlle Marie Berthier. Tous nos grands Saints, les Thébains d'abord, ceux qui ont baigné cette terre du sang versé dans une mort héroïque, et tous ceux aussi qui se sont pressés sur leur tombe pour exalter leur mémoire, saint Théodore le premier évêque, le roi saint Sigismond et ses fils, le bienheureux pape Eugène III, tous ont leur effigie peinte sur ces soies : c'est pourquoi nous aimons à les revoir.

## UNE NOUVELLE " RELEVATION "

Lorsqu'au début d'avril 1933 il fallut livrer pour quelques mois notre église abbatiale et cathédrale aux maîtres d'œuvre chargés de la rénover, comme les Hébreux emportant l'Arche d'alliance, on retira provisoirement de la chapelle grillagée toutes ses reliques. Il y avait là, notamment, dans deux buffets, l'un creusé dans la muraille latérale, l'autre masqué par le retable de l'autel, deux châsses vitrées contenant des ossements des Martyrs Thébéens. Déposées à l'oratoire du premier étage, l'une de ces châsses y attend encore l'achèvement de l'autel où elle prendra place définitive ; l'autre, plus heureuse, est revenue, en novembre

1934, dans l'église abbatiale où elle surmonte l'autel de saint Maurice.

Les Constitutions de l'Abbaye, dans leur teneur actuelle approuvée par Rome le 31 mai 1931, font une obligation au Chapitre d'Agaune d'entourer la mémoire de nos Martyrs d'une piété affectueuse et ardente :

*Canonici Agaunenses cultu speciali Sanctum Mauritium ejusque Socios prosequantur, preces tam privatas quam publicas in terra eorum martyrii effundentes, diei festivitatis quam maximam sollemnitatem dantes, et summa veneratione ac pietate Reliquias Sanctorum Martyrum Thebaeorum, circumducentes.* (art. 30).

Viollet-le-Duc, dans ses dessins de reconstitution, nous montre les autels du Moyen-Age surmontés de châsses vénérables, et notre Chanoine Bourban nous assure que le 26 octobre 1225, lorsqu'on transféra le corps de saint Maurice de l'arcosolium antique dans la châsse qui porte le nom de l'Abbé Nantelme, cette « châsse d'une exécution splendide » fut placée « dans le sanctuaire de la basilique », où elle « racontait sur l'autel les triomphes » du saint Primitier. (*Nuovo Bullettino di Archeologia Cristiana*, 1916, pp. 118-119).

Désireux de rendre aux restes précieux des Martyrs l'honneur qui leur est dû, nous souhaitons de voir revivre cet ancien usage, et l'autel de saint Maurice nous paraissait offrir un espace tout naturellement destiné à l'une des châsses vitrées enfermées, jusqu'aux premiers jours d'avril 1933, dans des buffets. L'anniversaire de la Rélévation de 1225, le 26 octobre 1934, aviva ces désirs, et, peu après, M. le Chanoine René Gogniat, Sacriste et custode des Reliques, après s'être assuré de la pleine approbation de M. Guyonnet, architecte de l'église abbatiale, et muni de l'autorisation de Monseigneur, plaça, à la joie de tous, la châsse de 1883 sur le retable dudit autel. Aussi bien relisons ensemble ce qu'écrivait il y à une trentaine d'années M. le Chanoine Eugène Gross, dans sa description du Trésor :

« Une quatrième grande châsse, dont les façades latérales sont formées d'une glace épaisse enchâssée dans des angles en cuivre doré, et dont le toit de même métal est imbriqué, renferme deux têtes, soixante fémurs et tibias et onze fragments de divers ossements des Martyrs Thébéens. Mgr Mermillod, qui prêcha dans

l'église abbatiale le jour de saint Maurice, ajouta son sceau à ceux de l'Abbaye sur l'acte qui, joint aux reliques, établit leur authenticité. Cette châsse fut exécutée en 1883 par les soins de Mgr Bagnoud. Un pieux anonyme en fit les frais. » (*Pèlerin à St-Maurice*, p. 39).

Dans sa *Chronique* manuscrite, M. le Chanoine Meinrad de Werra, alors Sacristain, ne manqua pas de noter l'événement avec son laconisme habituel :

« 1883. 22 7bre Châsse neuve. »

Cette châsse est celle que l'on expose solennellement dans le chœur, chaque année, pour la « neuvaine du printemps », lorsqu'on prie Dieu par l'intercession de ses Saints de bénir et féconder la terre. En dehors de ces neuf jours, on peut donc vénérer, depuis bientôt un an, ce même dépôt précieux sur l'autel de la chapelle grillée, dans l'église cathédrale. Comme autrefois celle de 1225, la châsse de 1883 domine aujourd'hui un autel. Puisse cette nouvelle « rélévation » ranimer un peu de cette piété que le vieux Sigismond Bérody se plaignait déjà de voir décliner à la suite d'un transfert des reliques en un lieu moins accessible, en octobre 1638 !...

## UNE INDULGENCE

Enfin, comme pour sceller ces efforts, Mgr Burquier a enrichi de faveurs spirituelles le pieux usage de venir vénérer les reliques de nos Saints dans cette chapelle dédiée à leur Chef. A la veille de la dernière Saint-Maurice, un parchemin a été appendu à la grille de cette chapelle, dont nous transcrivons le texte ici :

### INDULGENCE DE 50 JOURS

Afin d'encourager toujours davantage la dévotion à nos saints Martyrs, en vertu de Notre Autorité Ordinaire, selon le Canon 349, § 2, n. 2 du Code de Droit ecclésiastique<sup>1</sup> et la Bulle

(1) ... *Episcopi residentiales habent ius ... concedendi indulgentias quinquaginta dierum in suae iurisdictionis locis.*

*Commissum humilitati Nostrae* du 18 août 1932 à Nous adressée \*, Nous accordons,

une indulgence de 50 jours

à tout fidèle en état de grâce qui visite cette chapelle (dans laquelle et derrière laquelle sont conservées les précieuses reliques de nos Saints), et qui y prie Dieu, par l'intercession de saint Maurice et de ses Compagnons Martyrs, aux intentions du Souverain Pontife, pour la conservation et la propagation de la foi, et pour les besoins de notre patrie.

Cette indulgence peut être gagnée autant de fois que l'on visite cette chapelle et qu'on y prie aux intentions indiquées ; elle n'est pas applicable aux défunts.

Donné à St-Maurice, le 21 septembre 1935.

sig. † BERNARD, Evêque de Bethléem,  
Abbé de St-Maurice d'Agaune.

L. S.

En terminant ces notes, nous nous recommandons au bon soldat Maurice et à tous ses saints Compagnons, afin que des hauteurs célestes ils gardent en ces temps incertains notre terre intacte, notre foi vive, notre fidélité entière.

L. D. L.

*(1) ... Te in praedictae Abbatiae nullius S. Mauriti Agaunensis Abbatem Ordinarium... constituimus..., cum omnibus potestatibus et facultatibus, nec non obligationibus, pastoralibus huic officio inhaerentibus, ita ut in Tuae Abbatiae territorio et in personas ibi degentes eandem tum ordinis tum iurisdictionis exerceas potestatem quam Episcopi in propriis dioecesibus et eorumdem legibus et officiis adstringaris.*